

# POLITIQUE D'OCTROI DES DONS, DES COMMANDITES ET DE L'AIDE FINANCIÈRE

*Adoptée le 18 octobre 2017*



**MRC de La Vallée-de-l'Or**  
42, place Hammond  
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9

Les communications de la MRCVO sont responsables de la diffusion, du respect, de l'application et de la mise à jour de la Politique d'octroi des dons, des commandites et de l'aide financière.

## POLITIQUE D'OCTROI DES DONNS, DES COMMANDITES ET DE L'AIDE FINANCIÈRE

La MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) soutient la vie culturelle, sociale, environnementale et économique du territoire par l'entremise de **dons**, de **commandites**, **d'aide financière** et **d'initiatives diverses**.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les demandes feront l'objet d'une entente signée.
- Aucun **don**, **commandite** ou **aide financière** n'est automatiquement renouvelé.
- Toutes demandes de **dons**, des **commandites** et **d'aide financière** sont gérées avec un souci de transparence et d'équité.

## CETTE POLITIQUE S'APPLIQUE À TOUTES LES DEMANDES ADRESSÉES À LA MRCVO

### L'OBJECTIF

La présente politique vise à encadrer et harmoniser la gestion des **dons**, des **commandites** et de **l'aide financière**.

Elle s'inscrit dans une approche intégrée et proactive de communication, en plus de favoriser la visibilité de la MRC.

### LES AXES D'INTERVENTION RETENUS PAR LA MRCVO SONT :

- les arts et la culture
- les festivals et les événements
- la jeunesse
- l'environnement
- le développement social
- le développement territorial
- le développement économique
- la ruralité

La MRC se réserve le droit de contribuer financièrement à une cause qui ne correspond pas à ces secteurs privilégiés, si le contexte ou la situation l'exige.

### TRAITEMENT DES DEMANDES

Toutes les demandes acheminées à la MRCVO sont assujetties à la dite politique.

Le processus de gestion des demandes de dons, de commandites et d'aide financière comporte cinq étapes :

- la réception de la demande
- l'analyse de la demande
- la réponse au demandeur
- la signature d'une entente
- le suivi de l'entente

### PRINCIPES DE GESTION

- Toutes contributions de la MRCVO à une même entité s'additionneront.
- Un plan de visibilité devra accompagner toutes les demandes.
- Un don, une commandite ou une aide financière alloué dans un secteur donné n'engage pas la MRCVO à appuyer tous les organismes œuvrant dans le même secteur.

## DÉFINITIONS

### DONS

Une contribution allouée sous forme d'aide, de bien, en services ou sous forme de bourse.

Les dons sont également un moyen de communication.

### COMMANDITE

Une somme d'argent accordée afin de permettre la réalisation d'un partenariat d'affaires, d'une activité, d'un événement ou d'un projet en échange d'une visibilité.

### AIDE FINANCIÈRE

Un soutien financier offert qui consiste à fournir une somme d'argent pour la réalisation d'une opération économique.

L'aide peut concerner aussi bien les entrepreneurs, les entreprises, les organisations et associations sans but lucratif ainsi que les organisations parapubliques.